

Modalités d'inscription

POUR UNE INSCRIPTION AU CÉGEP SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU

1. Consulter votre CAPI au local D-138 entre le 8 et le 12 avril.
2. Acquitter les droits le jour même à la réception du local D-138. L'inscription doit être payée en argent, par carte de débit ou carte de crédit afin de confirmer votre place. Les places sont limitées, les premiers arrivés seront les premiers servis.
3. Se présenter au premier cours, à l'heure et au local indiqués sur ce dépliant à la section « Liste des cours offerts à l'été 2019 ». Aucun autre avis ne vous sera transmis.

POUR UNE INSCRIPTION DANS UN COLLÈGE HORS SRAM

1. Communiquer avec le collège choisi pour connaître la liste des cours offerts et les modalités d'inscription.
2. Consulter votre CAPI au local D-138 entre le 8 et le 12 avril. Celui-ci complètera votre demande de commandite.
3. Vous inscrire selon les modalités prévus par ce collège.

Coût des études l'été

POUR UNE INSCRIPTION DANS UN COLLÈGE MEMBRE DU SRAM

1. Consulter la brochure des cours d'été au sram.qc.ca
2. Consulter votre CAPI au local D-138 entre le 8 et le 12 avril. Celui-ci fera votre préinscription.
3. Se présenter au local D-138 le 30 avril et le 1er mai (priorité I) ainsi que le 2 mai (priorité II), avec votre confirmation de préinscription, afin de faire valider votre inscription. Les places sont limitées, les premiers arrivés seront les premiers servis. L'inscription doit être payée en argent, par carte de débit ou carte de crédit afin de confirmer votre place.

Pour toute demande après le 2 mai, vous devrez rencontrer votre CAPI au local D-138 à compter du 6 mai afin d'obtenir votre formulaire de préinscription. Par la suite, vous devrez vous présenter directement au collège où vous souhaitez suivre le cours afin de confirmer votre inscription.

POUR UN COURS SUIVI AU CÉGEP SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU

- Droits d'inscription : 5\$ par cours
- Droits de scolarité : 2\$ par heure de cours

POUR UN COURS SUIVI DANS UN AUTRE COLLÈGE DU SRAM

- Frais intercégeps : 15\$ par cours
- Droits de scolarité : 2\$ par heure de cours

DROITS PARTICULIERS

- Des droits supplémentaires seront exigés pour les élèves étrangers et les élèves non-résidents du Québec.

LISTE DES COURS OFFERTS À L'ÉTÉ 2019 au Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu

No du cours	Titre du cours	Groupe	# heures	Début	Fin	Horaire		Heures/jour	Jours de cours					Coût	Date limite Retrait de cours
									Lu	Ma	Me	Je	Ve		
201-103-RE	Calcul I	1	75	3 juin 2019	8 juillet 2019	8 h	12 h	4	x	x	x	x		155 \$	6 juin 2019
201-NYA-05	Calcul différentiel	1	75	3 juin 2019	8 juillet 2019	8 h	12 h	4	x	x	x	x		155 \$	6 juin 2019
203-NYC-05	Ondes et physique moderne	1	75	3 juin 2019	8 juillet 2019	12 h 30	16 h 30	4	x	x	x	x		155 \$	6 juin 2019
340-102-MQ	L'être humain	1	45	3 juin 2019	27 juin 2019	13 h	16 h	3	x	x	x	x		95 \$	5 juin 2019
340-P03-ST	Éthique et politique	1	45	3 juin 2019	27 juin 2019	8 h 30	11 h 30	3	x	x	x	x		95 \$	5 juin 2019
601-102-MQ	Littérature et imaginaire	1	60	3 juin 2019	27 juin 2019	12 h 30	16 h 30	4	x	x	x	x		125 \$	5 juin 2019
601-103-MQ	Littérature québécoise	1	60	3 juin 2019	27 juin 2019	8 h	12 h	4	x	x	x	x		125 \$	5 juin 2019
601-P14-ST	Communication écrite et orale	1	60	3 juin 2019	27 juin 2019	8 h	12 h	4	x	x	x	x		125 \$	5 juin 2019
601-P14-ST	Communication écrite et orale	2	60	3 juin 2019	27 juin 2019	12 h 30	16 h 30	4	x	x	x	x		125 \$	5 juin 2019
604-101-MQ	Langue anglaise et communication	1	45	3 juin 2019	13 juin 2019	8 h 30	15 h 30	6	x	x	x	x		95 \$	4 juin 2019
604-P83-ST	Anglais propre intermédiaire I	1	45	17 juin 2019	2 juillet 2019	8 h 30	15 h 30	6	x	x	x	x		95 \$	18 juin 2019

Annulation d'un cours

POUR UN COURS SUIVI AU CÉGEP SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU

- **Cours annulé par le cégep**

Le Collège se réserve le droit d'annuler un cours.

- ⇒ Les droits d'inscription et de scolarité seront remboursés en totalité. Un chèque sera envoyé par la poste.

- **Cours annulé par l'élève**

L'élève doit se présenter au comptoir du Service de consultation et du cheminement scolaire, local D-138, afin de compléter le formulaire d'annulation.

- ⇒ Pour une annulation faite au plus tard à la date limite de retrait de cours, il y a retrait du cours sans mention d'échec avec remboursement des droits de scolarité (2 \$ par heure de cours). Un chèque sera envoyé par la poste.
- ⇒ Pour une annulation après la date limite de retrait de cours, le cours demeure inscrit au dossier, la mention « Échec » paraîtra au bulletin et il n'y a pas de remboursement.

Consultez au verso la liste des cours offerts pour les dates limites de retraits de cours sans mention d'échec et avec remboursement.

POUR UN COURS SUIVI DANS UN AUTRE COLLÈGE

L'élève qui désire annuler un cours suivi en commandite dans un autre collège doit communiquer avec le collège où le cours est suivi. Le remboursement des frais se fera selon la politique de ce collège.

Élèves réputés temps complet

NOTE IMPORTANTE

Pour les élèves réputés temps complet, les droits de scolarité sont perçus au moment de l'inscription et le collège où est suivi le cours en effectuera ultérieurement le remboursement.

Pour tout renseignement additionnel, consultez votre conseillère ou votre conseiller en aide pédagogique individuelle au local D-138.

Heures d'ouverture du SCCS
Lundi au jeudi : 8 h 30 à 16 h 30
Vendredi : 8 h 30 à 16 h



Cours d'été 2019

- **Modalités d'inscription**
- **Coût des études l'été**
- **Liste des cours offerts**
- **Annulation d'un cours**